

Votre contact presse :
Axèle BUREAU | axele.bureau@cceg.fr |
Tél : 07.64.61.11.99

**30
JUN
2025**

DOSSIER DE PRESSE

Liaison cyclable
Sucé-sur-Erdre <> Carquefou

Contexte

Dans le cadre de l'alliance des territoires et pour répondre aux nombreuses demandes des habitants, La communauté de communes Erdre et Gesvres et Nantes Métropole travaillent sur l'aménagement d'une liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Sucé-sur-Erdre et Carquefou, en lien avec le département de Loire-Atlantique. Les deux collectivités, dotées respectivement d'un plan vélo approuvé en 2019 et d'un schéma directeur des itinéraires cyclables adopté en février 2021, partagent la même volonté de développer la pratique cyclable sur et entre leurs territoires.

En effet, Nantes Métropole souhaite atteindre, à l'horizon 2030, 12% de part modale vélo sur le territoire. Cet objectif, issu de son Plan de Déplacements Urbains (PDU 2018-2027) répond aussi aux enjeux de la Feuille de route Transition énergétique adoptée en 2018. Pour l'atteindre, la collectivité a voté en février 2021 la création d'un réseau vélo métropolitain, engagement pris par Johanna Rolland lors des élections municipales. La démarche se concrétise : d'ici 2026, 50 kilomètres d'axes magistraux lisibles et sécurisés seront créés sur le territoire et la liaison Sucé-sur-Erdre / Carquefou en fait partie.

Le futur réseau vélo métropolitain





Pour rappel Nantes Métropole souhaite travailler avec les territoires voisins pour accélérer les changements de comportement de mobilité et ainsi réduire les émissions liées aux déplacements les plus longs. Pour rappel ce sont 150 000 déplacements quotidiens qui sont générés par les habitants de l'ensemble des intercommunalités périurbaines vers Nantes Métropole et 60 000 déplacements réalisés par les habitants de Nantes Métropole vers les territoires voisins.

Avec une durée de trajet estimée à 10 minutes (vitesse moyenne en VAE entre les deux sorties de bourgs), le projet de liaison cyclable vise les déplacements quotidiens entre les deux communes tant pour le travail que les loisirs. Ces déplacements sont nombreux notamment à destination des parcs d'activités de Carquefou (la Fleuriaye, la Chantrerie) et en direction de Sucé-sur-Erdre et son port. Cet axe fait également le lien vers la Velodyssée depuis Carquefou. Il n'existe pas de ligne de transports en commun entre les deux communes et les voiries existantes ne permettent pas de réaliser ce trajet à vélo de manière sécurisée et directe. L'objectif est de proposer une alternative à la voiture individuelle en vue de réduire l'impact environnemental des déplacements quotidiens, de favoriser l'activité physique, et réduire le coût des déplacements pour les ménages tout en limitant la congestion.

Les derniers comptages routiers de la départementale 37 entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou font état de plus de 6 800 passages de véhicules par jour, en 2023. Au vu de la croissance démographique du territoire, ces chiffres risquent d'augmenter si rien n'est fait pour inverser la tendance. Une liaison cyclable permettant de relier les deux communes à vélo de façon sécurisée et directe est un levier pour contrer cette augmentation du trafic.

60 000

DÉPLACEMENTS

réalisés par les habitants de Nantes Métropole vers les territoires voisins.

6 800

PASSAGES DE VÉHICULES PAR JOUR EN 2023

sur la départementale A37 entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou



Première réunion publique en 2022

Un projet très attendu par les habitants

Après des études de faisabilité menées à partir de 2021, les élus des deux territoires ont souhaité proposer aux habitants une première réunion publique de lancement du projet, fin 2022. Cette réunion avait mobilisé un grand nombre de participants, plus de 150 habitants étaient présents pour s'informer sur le projet, et partager leur expérience sur ces routes. De nombreux enjeux ont été soulevés lors des échanges, qui ont pu être intégrés au projet (dénivelé, trafic de shunt, intersections dangereuses...).

150

HABITANTS PRÉSENTS

pour s'informer sur le projet



Cette mobilisation témoigne d'une forte attente de ce projet de la part des habitants des deux communes, et même de communes voisines.

Un fort potentiel de déplacements à vélo entre les 2 communes

Le diagnostic réalisé avait démontré un fort potentiel de déplacements à vélo entre les deux communes, malgré d'importantes contraintes territoriales (relief, sites protégés, infrastructures et coupures) : près de la moitié des Sucéens se déplacent en direction de Carquefou et Nantes chaque jour. Ces déplacements se font aujourd'hui principalement en voiture (85%), en l'absence d'alternative.

Les élus des deux territoires et du département ont retenu le tracé le plus direct le long de la RD37 après analyse multicritères. En effet, le cycliste recherche le trajet le plus court et le plus sécurisé, en particulier dans le cadre de ses déplacements quotidiens.



Composition du Comité de Pilotage

- CCEG
- Nantes Métropole
- Commune de Carquefou
- Commune de Sucé-sur-Erdre
- Département de Loire Atlantique
- Pôle métropolitain Erdre et Loire

Espaces naturels remarquables et contexte paysager de la Vallée de l'Erdre

Le tracé retenu nécessite le franchissement de la zone Natura 2000 des Marais de l'Erdre au niveau du ruisseau des Hupières. Ce franchissement est un enjeu central autant du point de vue environnemental que technique.

L'étude précise de ces enjeux a été essentielle pour le choix du tracé définitif et la limitation de l'impact des futurs travaux. Les zones humides autour du ruisseau des Hupières font partie du patrimoine remarquable des Marais de l'Erdre en raison de leur richesse paysagère, faunistique et floristique mais également pour les fonctions naturelles essentielles qu'elles remplissent : régulation des régimes hydrauliques, prévention des inondations, processus d'auto-épuration des eaux de ruissellement.

En raison de la sensibilité des milieux traversés vis-à-vis des enjeux paysagers et environnementaux (site classé, réserve naturelle régionale, zone natura 2000), des inventaires complets ont été réalisés pour identifier la faune, flore et les zones humides qui pourraient être impactés. L'objectif était de pouvoir adapter le projet en fonction de ces enjeux, pour limiter au maximum l'impact sur les espaces naturels.

Ce site abrite une grande diversité d'espèces végétales et animales. Des espèces remarquables y ont été recensées durant les inventaires réalisés : à l'image de l'anguille européenne, en danger critique d'extinction en France et Pays de la Loire, ou encore de la loutre d'Europe, qui est également une espèce protégée et réapparue dans le ruisseau depuis 2010. La flore reflète une richesse tout aussi impressionnante : la Ludwigie des marais ou encore le Thyssélin des marais y ont été observés, espèces patrimoniales caractéristiques des milieux humides.



© Crédits : Yann Bataillou - SYSTRA

Le projet retenu

Au vu des études préalables et des enjeux identifiés, le projet d'aménagement cyclable privilégie une implantation sur le côté ouest de la RD/M37. Il prendra la forme d'une voie verte implantée en dehors de l'emprise actuelle de la route, jusqu'au chemin du Port Brouin. Cette piste sera aménagée sur des emprises de terrains agricoles acquis à cet effet, avec une volonté forte de préserver les haies existantes et de renforcer le maillage bocager par de nouvelles plantations.

Le franchissement du ruisseau des Hupières sera assuré par une passerelle en encorbellement, construite le long de la route. Cette solution technique permettra de surplomber les zones sensibles sans fondations ni appuis dans le lit du cours d'eau, garantissant ainsi la préservation totale du milieu naturel.

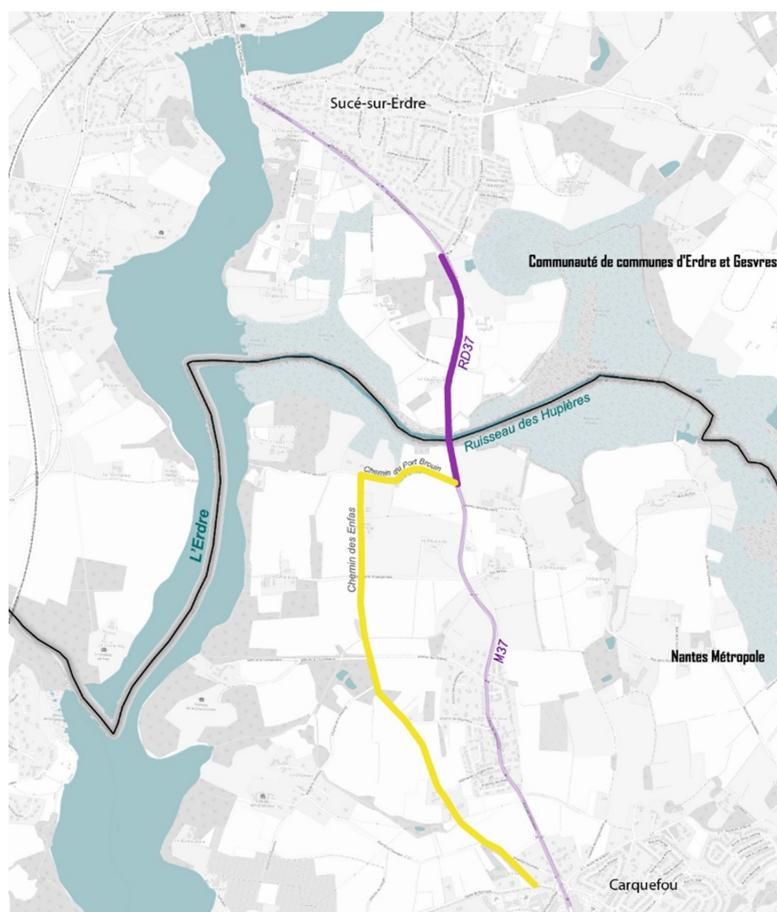
La liaison cyclable en détail

3,7km de liaison cyclable (10 à 15min en VAE ou vélo classique)

- 900 m de voie verte aménagés le long de la D37/M37 à l'ouest
- 100 m de passerelle au-dessus du ruisseau
- 2 700 m réaménagés en voies partagées sur le chemin du Port Brouin et route des Enfas



-  Portion d'itinéraire en site propre
-  Portion d'itinéraire en voie partagée



Localisation générale du projet de liaison cyclable d'intérêt intercommunautaire entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou

sur les territoires de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et Nantes Métropole



Continuité avec les liaisons communales

Les collectivités veillent à la continuité de cette liaison cyclable dans les communes. Ainsi côté Carquefou, la continuité pourra être assurée grâce aux différentes liaisons existantes autour du rond-point des Cinq Chemins. Du côté de Sucé-sur-Erdre la commune a inauguré en 2024 une nouvelle liaison cyclable sur la route de Carquefou.

Un travail commun est ainsi mené afin de s'assurer de la continuité entre ces deux itinéraires.

Économies de gaz à effets de serre grâce au projet ?



- Avec une part modale du vélo s'élevant à 7%, ce sont 630 tonnes de GES qui pourraient être économisées chaque année.
- Impact de l'aménagement ? Avec une part modale de 7%, l'empreinte carbone liée à l'aménagement de l'itinéraire (cas d'un enrobé à chaud) pourrait être compensée en 1 an.

Calculs réalisés grâce aux données de l'étude : Les impacts environnementaux des aménagements cyclables, MARTIN et LAVIELLE, BL Evolution, 2021



Répartition des investissements et de l'entretien futur

Le projet global est estimé à 2,9 M€, dont 1,9M€ pour la création de la passerelle au-dessus de la zone naturelle sensible. Ces investissements seront supportés par :

- Nantes Métropole (1,3 M€),
- Le Département de Loire Atlantique (0,2 M€),
- La Communauté de Communes Erdre et Gesvres (1,4 M€, dont 0,7 M€ de participation de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets Territoire Cyclable).

Une fois le projet réalisé, l'entretien courant de la voie verte et de la passerelle sera réalisé par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, tandis que le Département aura à charge l'entretien structurel de la passerelle. Nantes Métropole sera en charge des voies partagées côté Carquefou.

Prochaines étapes, calendrier et travaux

Le projet nécessite une autorisation spéciale ministérielle au titre des sites classés, avec évaluation d'incidences natura 2000. Ces dossiers seront déposés fin 2025, pour une instruction jusqu'en début d'année 2026 (6 à 8 mois).

Les travaux pourront démarrer courant 2026, avec un impact sur la circulation important pour la création de la passerelle : des périodes d'alternat et de fermeture de la route seront nécessaires sur environ 5 mois, pour la réalisation de la structure de la passerelle. La pose de la passerelle pourra être faite de nuit, afin de limiter l'impact sur les déplacements.



2026

DÉBUT DES TRAVAUX

avec la création de la passerelle

Votre contact presse :
Axèle BUREAU | axele.bureau@cceg.fr
| Tél : 07.64.61.11.99